

1188 Gimel, le 15 janvier 2018

**CONSEIL COMMUNAL
GIMEL**

RAPPORT

sur le préavis municipal n° 05-2017
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 23 septembre 2017

**«Objet : Autorisation de travaux - Réfection de la
Grand'Rue : Demande de crédit»**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La Commission, composée de Mesdames et Messieurs :

BIGNENS Jean-Luc, Président

DUPOIS Aude

FRUTIGER Marie

BOILLAT Nicolas

CIABURRI Pascal

JUILLERAT Jean Léon

RENAUD Jean-Marie

SAOULI Guillaume

MAGNIN Jean-Claude, Rapporteur

s'est réunie à 4 reprises :

Date	Détails de la séance
18 octobre 2017	Revue du projet, formulation des questions, qui furent remises à la Municipalité début novembre 2017.
16 novembre 2017	Séance de questions-réponses en présence de Mme la Syndique Sylvie Judas, ainsi que M. Damien Morand représentant le bureau d'ingénieurs Sabert SA, dont la commission tient vivement à remercier la disponibilité et la collaboration.
14 décembre 2017	Séance de récapitulation et préparation du rapport.
15 janvier 2018	Séance de lecture, correction et validation du rapport

Questions et réponses de la séance du 16 novembre 2017 :

Pour cette séance en présence de Madame Sylvie Judas, Syndique, et le bureau d'ingénieurs Sabert SA représenté par Monsieur Damien Morand qui nous ont présenté le projet. Nous tenons ici à réitérer nos remerciements à la Municipalité et le bureau d'ingénieurs pour leur disponibilité et leurs explications.

Après cette deuxième séance d'étude des plans, nous reportons les réponses suivantes à nos questions formulées à leur intention, soit :

1. Les tests relevant la présence d'Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP) ont-ils été effectués ?

Oui, 4 sondages ont été effectués en 2014 dont les résultats étaient négatifs.

2. Les équipements des services publics tels que Swisscom, Romande Énergie, Télé-réseau seront-ils mis à jour ?

Tous les services ont été contactés, seules Romande Énergie et SEFA ont un intérêt.

3. La suppression des lignes aériennes électriques ou du téléphone sera-t-elle entreprise ?

Nous ne sommes pas allés si loin dans les discussions avec la Romande Energie, mais Swisscom n'a pas l'intention d'intervenir.

4. La place de l'Union est-elle repensée ? Comme proposé dans les aménagements du bureau d'urbanisme Valloton et Chanard SA. Y a-t-il un projet ?

Non, la place reste telle quelle, on est parti sur la base du projet Christ et Gygax, chaussée abaissée, bordures biaisées et potelets avec respect des mouvements du bus. (La pose de bacs et bancs pourra être mise en place)

5. Les potelets sont-ils démontables pour la saison d'hiver ?

Oui, ils sont démontables mais sont hors gabarit. (C'est à cause du déneigement que la commission y a pensé)

6. La largeur de la chaussée est-elle exigée par le canton (subvention) ?

Non, la largeur n'a rien à voir avec la subvention.

7. Le passage piéton de la place de l'Union devra-t-il être signalé aussi par une signalisation verticale mise en place avant le virage (rue du Martinet) ?

Non, il n'y a pas besoin, il a été placé avec M. Yanef, il répond aux normes actuelles par rapport aux visibilitées.

8. L'éclairage public est-il repensé ?

Oui, l'éclairage public a été pris en compte dans les travaux de génie civil par la pose de 16 nouveaux socles.

9. Les surfaces de couleur « pépitées » vont devenir rapidement noires par le dépôt des gommes des véhicules. Par contre ce revêtement pourrait être mis en place sur le trottoir pour une question de lisibilité des espaces.

Les surfaces pépitées sont du concept Christ et Gygax, il est clair qu'il y a une usure. Le but est de faire une cadence dans l'espace de circulation.

10. Il est demandé quel est le taux de remplissage des collecteurs Eaux Usées (EU) et Eaux Claires (EC), surtout au carrefour des routes de Rolle et d'Aubonne ?

Un aménagement complémentaire dans la chambre EU12, à la cassure des pentes, peut être réalisé lors de l'exécution, afin de ne pas rompre l'écoulement gravitaire.

Les collecteurs sont projetés selon les Plans Généraux des Évacuations des Eaux PGEE de la commune de Gimel. Les chambres ont des fonds moulés et formés, on a des pentes entre 8,7 % et 1.9 % pour le collecteur EU.

La commission prend note qu'à la cassure des pentes au carrefour route de Rolle, route d'Aubonne l'écoulement gravitaire est assuré.

11. Les bordures « granit » avec décrochement de 2 cm depuis le revêtement de la chaussée vont terriblement souffrir lors du passage de la lame de déneigement. Le granit ne pourra pas être colmaté. Le coût de la bordure « granit » est plus élevé qu'une bordure béton.

Les bordures « granit » sont beaucoup plus résistantes que le béton, pour le prix, il est entre 5 et 10% plus cher mais la durabilité est bien plus grande. Le décrochement est de 1 cm selon les recommandations de l'État de Vaud.

La commission constate qu'il y a un écart de 1 centimètre entre les plans de l'ingénieur et les recommandations de l'État de Vaud.

Vœux de la commission

Les divers services publics

La commission désire qu'une démarche proactive soit adoptée par la Municipalité afin de maximiser l'opportunité offerte par la conduite des travaux de réfection de la Grand'Rue pour que les bordiers puissent réaliser les travaux de canalisation nécessaires, par exemple :

- Le gaz de ville,
- L'eau,
- L'électricité,
- Les télécommunications (télé-réseau ou réseau téléphonie cuivre/fibre optique(FO)) ;

Et en particulier toute la problématique des lignes électriques aériennes, et leur déconstruction.

Il est important qu'entre la Romande Energie et les propriétaires bordiers de la Grand'Rue un dialogue s'établisse afin que ces derniers puissent comprendre les enjeux du passage à l'alimentaire électrique enterré, et qu'ils puissent étudier l'opportunité d'effectuer les travaux dans le cadre du présent projet.

Éclairage public

En matière d'éclairage public, la commission prend note que 16 socles de candélabres seront posés.

Même si le projet d'éclairage public ne fait pas partie du périmètre premier des travaux liés au chantier de la Grand'Rue, et que son financement n'est pas issu de l'enveloppe de ce dernier, la commission souhaite voir ce projet pour avoir une connaissance de l'ensemble de l'ouvrage.

Deux roues

A la vue des risques encourus par les cyclistes dans le franchissement des bordures, la commission pense que les bordures franchissables ne doivent pas posséder un redent de 2 cm.

Ceci afin que les bordures ne se transforment pas en pièges à vélo lors de franchissements tangentiels pour échapper à un quelconque danger et le faire trébucher.

Mesures antibruit et préventions antivibrations

Aujourd'hui, au passage de véhicules lourds, il est fréquemment constaté des vibrations du sol dans les maisons qui ne sont pas excavées (fondations peu profonde).

La commission suggère qu'une attention particulière soit portée durant les travaux, en particulier, au moment de l'exécution des diverses couches qui composeront la chaussée, et ce afin de limiter les effets collatéraux possibles que de tels vibrations peuvent engendrer.

Revêtement et séparation des fonctions de la chaussée

En se référant à la question 9 ci-dessus, la commission insiste pour que le revêtement pépité soit également mis en place sur le trottoir pour une meilleure lecture des espaces provoquant ainsi un rétrécissement visuel de la chaussée, qui aura un impact certain sur la réduction de la vitesse.

Observations

En rappel de ce qui précède, suite au dialogue fructueux entre la commission des routes et la municipalité, Madame la Syndique a confirmé la pose d'un pavage en granit pour habiller le pourtour des fontaines.

Les travaux qui se feront dans le cadre du projet vont avoir un impact significatif sur l'amélioration de la sécurité de l'ensemble des usagers de la route et sa limitation de vitesse.

Conclusion

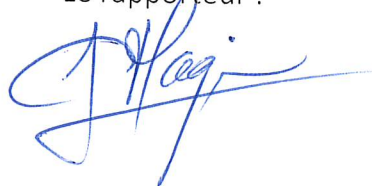
En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime demande au Conseil :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de La Grand'Rue selon tracé et devis estimatif du Bureau Sabert SA ;
2. D'allouer un crédit maximum de Fr. 2'500'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;
3. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises mais au maximum de Fr.2'500'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;
4. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
5. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel, subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 108'333.-.

Le président :



Le rapporteur :



Les membres :



A vertical list of six handwritten signatures in blue ink, representing the members of the commission.